

N°18/2019

DELIBERATION

DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LES-MONTPPELLIER

Séance du lundi 03 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame TOUZARD Isabelle, Maire.

<p><u>Date</u> <u>de convocation :</u></p> <p>27 mai 2019</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES – Service Entretien</p>

Nombre des Membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	19
Présents	14
Qui ont pris part à la délibération	15

Présents : Mmes Isabelle TOUZARD, Laurence ROUSSEAU, Claudine MOYA-ANNE, Sylvie EMILE, Anne GIMENEZ, Françoise HASARD, Béatrice TAIONI-KLOSTER, Béatrice PONSICH.

MM. Alain VALLETTE-VIALLARD, Serge BOULET, Laurent MAYOUX, Laurent MOULIN, Romain DELOUSTAL, Jean-Paul MASSAT.

Pouvoirs : M. Gilles CHICAUD avait donné pouvoir à Mme Isabelle TOUZARD.

Secrétaire de séance : Madame Béatrice PONSICH.

N°18/2019

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES –
Service Entretien**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de d'agent des Services Techniques pour le service entretien, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial et qu'il est donc nécessaire de recruter un agent titulaire sur cet emploi au grade de Technicien Territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} juin 2019 un emploi d'agent des Services Techniques dans le grade d'Adjoint Territorial à temps complet,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal,
- **DONNE** tout pouvoir à Madame la Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture le 7/06/2019
Publiée ou modifiée le

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
La Maire Isabelle TOUZARD

